



# SECRET PROFESSIONNEL ET PARTAGES D'INFORMATION

## UNE RÉGLEMENTATION EN ÉVOLUTION SUR UN SUJET COMPLEXE

Dans un contexte de travail en équipe pluridisciplinaire, de travail en réseau et avec une diversité de partenaires externes, mais également au regard des nombreuses demandes qui leur sont faites, les professionnels ne savent pas toujours ce qu'ils ont le droit ou l'obligation de communiquer, à qui, ni quelle posture adopter face à des injonctions qui peuvent leur sembler paradoxales, entre obligation de se taire, faculté ou obligation de parler. Selon les interlocuteurs, se taire, comme parler, peut être fautif, et les professionnels sont confrontés quotidiennement à ce dilemme.

La loi santé de 26 janvier 2016 a apporté d'importantes modifications concernant, d'une part, les personnes assujetties au secret professionnel, et d'autre part les règles de partage d'information. En effet, l'ensemble des professionnels du secteur social et médico-social est désormais, de même que dans le secteur sanitaire, soumis au secret professionnel par mission. La reconnaissance du partage d'information au sein de l'équipe pluridisciplinaire est également rendue possible, et est assortie de critères et conditions strictes de mise en œuvre, qui nécessitent une traçabilité et la création ou l'adaptation des outils existants.

### OBJECTIFS

- Comprendre les notions actualisées, et les enjeux entre droits des personnes et obligations des professionnels
- Identifier les droits d'accès attachés aux différents interlocuteurs (personne de confiance, personne à prévenir, mandataire judiciaire, famille et proches...)
- Évaluer et mettre à jour les procédures et les outils, afin de sécuriser les pratiques des professionnels

### CONTENU

#### Secret professionnel et autres notions

Information, secret professionnel, obligation générale de discrétion, droit à l'intimité et à la vie privée, secret des correspondances : définitions et représentations, enjeux, et illustrations pratiques

Les professionnels soumis au secret professionnel : tous les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social ?

Les informations concernées par le secret : qu'est-ce qu'un secret ?

#### Les responsabilités, les risques

Être responsable : éthiquement, moralement, juridiquement

Les engagements de responsabilité juridique (pénale, civile, disciplinaire) : des risques pour qui ? quelles sanctions ?

#### Les dérogations au secret professionnel

Droit ou devoir de parler : les critères permettant au professionnel de partager des informations avec une autre personne

Les transmissions et déclarations obligatoires, les permissions de la loi

Secret et non-assistance à personne en péril

Le secret partagé entre professionnels : les nouvelles modalités de partage d'information

Les nouvelles missions de la personne de confiance, de la famille et des proches : les enjeux en matière d'information

#### Perspectives pratiques

L'organisation et la mobilisation des équipes sur ces questions

Les transmissions internes et les droits d'accès au dossier de la personne

L'information de la personne sur ses droits, les demandes de la personne en matière de secret et de confidentialité

La sensibilisation de la famille et des proches, des bénévoles, des prestataires et partenaires externes

La gestion des appels téléphoniques



21 novembre 2018



Paris



316 €  
par personne



1 jour



01 53 98 95 03



formation@fehapp.fr

#### Prérequis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction exercée

#### PUBLICS

- Cadres dirigeants
- Cadres intermédiaires et de proximité
- Cadres fonctionnels
- Responsables qualité

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

##### Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques et méthodologiques
- études de cas
- analyse des pratiques
- ateliers pratiques

#### INTERVENANTS

- Juriste spécialisé dans le secteur sanitaire, social et médico-social